

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**  
**25, 26 ET 27 JUILLET 2017, REGINA (SASKATCHEWAN)**

**Résolution n°02 /2017**

---

**TITRE:** Réponse fédérale à la situation de crise liée au nombre élevé de suicides

---

**OBJET:** Santé mentale

---

**PROPOSEUR(E):** Elaine Johnston, Chef, Première Nation de Serpent River, Ont.

---

**COPROPOSEUR(E):** Byron Louis, Chef, Première Nation d'Okanagan, C.-B.

---

**DÉCISION:** Adoptée par consensus

---

**ATTENDU QUE:**

**A.** En vertu de l'article suivant de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones :

- i. Article 21, (1) : Les peuples autochtones ont droit, sans discrimination d'aucune sorte, à l'amélioration de leur situation économique et sociale, notamment dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la formation et de la reconversion professionnelles, du logement, de l'assainissement, de la santé et de la sécurité sociale;
- ii. Article 23 : Les peuples autochtones ont le droit de définir et d'élaborer des priorités et des stratégies en vue d'exercer leur droit au développement. En particulier, ils ont le droit d'être activement associés à l'élaboration et à la définition des programmes de santé, de logement et d'autres programmes économiques et sociaux les concernant, et, autant que possible, de les administrer par l'intermédiaire de leurs propres institutions;

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 26<sup>e</sup> jour de juillet 2017 à Regina (Saskatchewan)**

**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**02 – 2017**  
Page 1 de 3

- B. L'Appel à l'action n° 18 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada demande au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi qu'aux gouvernements autochtones de reconnaître que la situation actuelle sur le plan de la santé des Autochtones au Canada est le résultat direct des politiques des précédents gouvernements canadiens, y compris en ce qui touche les pensionnats, et de reconnaître et de mettre en application les droits des Autochtones en matière de soins de santé tels qu'ils sont prévus par le droit international et le droit constitutionnel, de même que par les traités;
- C. Des communautés des Premières Nations de l'ensemble du Canada dénoncent une situation de crise à cause du nombre élevé de suicides parmi leurs citoyens. Ce nombre est cinq à sept fois plus élevé que dans la population canadienne et la toxicomanie et l'abus de médicaments d'ordonnance atteignent des niveaux alarmants dans de nombreuses communautés;
- D. Un grand nombre de communautés des Premières Nations estiment que la réponse du gouvernement fédéral est lente et inadéquate;
- E. L'Assemblée des Premières Nations (APN), la Thunderbird Partnership Foundation (TPF), le First Peoples Wellness Circle (FPWC), les chefs de file autochtones de la santé mentale et Santé Canada ont élaboré ensemble le Cadre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations, qui utilise la culture en tant qu'instrument de base et qui fournit une feuille de route, assortie d'un continuum de soins, pour répondre aux besoins en matière de santé mentale;
- F. Le Cadre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations est une approche en matière de prévention, d'intervention et de guérison basée sur les atouts qui suggère des moyens de renforcer les programmes de santé mentale existant dans nos communautés. Ce travail est basé sur les déterminants sociaux de la santé et montre surtout qu'il n'existe pas d'approche « unique pour tous » pour le mieux-être communautaire;
- G. Bien que les Chefs en assemblée aient soutenu le Cadre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations dans les résolutions 26/2015, 22/2014 et 30/2013 de l'APN, très peu de fonds ont été consacrés à sa mise en œuvre;
- H. En juin 2017, le Comité permanent des affaires autochtones et du Nord a publié un rapport, intitulé *Point de rupture : La crise de suicides dans les communautés autochtones*, qui contient des recommandations de lutte contre le suicide destinées au gouvernement qui passent en revue les déterminants de la santé et qui demandent l'engagement de nombreux ministères fédéraux;
- I. Bien que la mise en œuvre du Cadre du Continuum du mieux-être mental des Premières Nations soit nécessaire pour permettre aux communautés d'assurer la prestation de services de mieux-être mental à long terme, il faut immédiatement trouver une réponse adéquate pour freiner la vague de suicides actuelle et mettre en place des moyens de prévention;

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 26<sup>e</sup> jour de juillet 2017 à Regina (Saskatchewan)**

  
**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

1. Appellent le gouvernement fédéral à reconnaître la situation de crise liée au nombre élevé de suicides parmi les Premières Nations comme une priorité de premier plan et, en conséquence, à élaborer une réponse pangouvernementale, en partenariat avec les Premières Nations dans le but de soutenir les communautés dans tous les domaines de lutte contre le suicide, dont la prévention ou la promotion de la vie, l'intervention, la postvention et l'intervention en situation d'urgence.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 26<sup>e</sup> jour de juillet 2017 à Regina (Saskatchewan)



---

PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL